



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

ARRÊTE MUNICIPAL D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10

VU la demande en date du vendredi 4 août 2023 présentée par Monsieur HALLAUEUR Nicolas, qui effectue des travaux sur la façade nord-ouest de sa maison sis Limbertès, parcelle cadastrée C 1137,

CONSIDÉRANT qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison des motifs ci-dessus indiqués, la **circulation sera interdite à tous véhicules poids lourds et engins agricoles** dans la rue longeant la partie nord de la maison de Monsieur HALLAUEUR **du vendredi 10 août 2023 au dimanche 10 septembre 2023**.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par le chemin au sud du village puis par la parcelle cadastrée section C n°26 appartenant à Monsieur SOUTON. (Confère plan joint)

Article 3 : Le stationnement sera interdit et réputé gênant sur l'emprise du chantier.

Article 4 : La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par Monsieur HALLAUEUR.

Article 5 : Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers, sera facturée directement à Monsieur HALLAUEUR.

Article 6 : Dès l'achèvement des travaux, tous décombres et matériaux devront être enlevés et la chaussée remise en son état initial.

Article 7 : La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,

Le Maire,

Le jeudi 10 août 2023

Monsieur Samuel SOULIER.

Ampliation sera transmise à :

L'intéressé

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de St-Alban-sur-Limagnole

Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de St-Alban-sur-Limagnole

Légende :
 \ Parcellaire
 \ Département
 \ Communes au
 01/01/2019

Bâti
 ▨ Bâti dur
 ▩ Bâti léger

